



Le respect des piétons, un devoir pour la vie de nos villages et villes...

En 2011, les piétons représentaient 13 % des tués. Selon les chiffres de la Sécurité Routière, depuis 2008, la mortalité la plus forte en milieu urbain est celle des piétons. Elle augmente même entre 2010 et 2011, alors que la mortalité en milieu urbain est en baisse. Avec une limitation à 30km/h, temps et distance de freinage diminuent, et la probabilité d'être tué s'en trouve également réduite.

A 50 km/h, il faut 28 m pour s'arrêter sur route sèche, contre 13 m à 30 km/h.

Citons enfin la qualité de vie des riverains, qui s'en trouve améliorée - moins de bruit, moins de particules fines - ainsi que le confort des piétons et des cyclistes.



Parmi les travaux réalisés cet été à Chauenne, les passages piétons ont été équipés de bandes podotactiles afin de faciliter l'accès des personnes à mobilité réduite. Ce dispositif n'est obligatoire que pour les communes de plus 1500 habitants. Un nouveau passage piéton a été matérialisé entre la mairie et son parking afin de sécuriser cette traversée et de matérialiser le lien entre les espaces communaux. Celui-ci est équipé d'une bande de guidage pour les malvoyants permettant de suivre la direction oblique de la traversée. Ces équipements permettent de matérialiser les zones piétonnes du village, de rappeler aux automobilistes qu'ils sont en agglomération et doivent respecter les limitations de vitesses. Pour rappel la vitesse est limitée à 50km/h sur toute la traversée du village et la plateaux surélevé (zone 30km/h) situé vers l'abris bus sert aussi de passage piétons.

La réflexion doit se poursuivre autour de l'extension des cheminements piétonniers permettant de rallier les différents lieux publics du village. L'environnement du bâtiment Centre de vie dans le cadre 'normes accessibilités' sera revu au plus tard en 2017 et l'espace parking devant l'école fera l'objet d'un aménagement pour la sécurité de tous.

Les distances à l'intérieur du village étant modestes l'accès des enfants accompagnés vers l'école reste une des meilleures solutions. Pour les villages du RPI le bus ou le covoiturage doivent rester une priorité pour les parents.

Vers une tendance à limiter la vitesse en centre urbain

De nombreux collectifs préconisent aujourd'hui une limitation à 30 km/h pour les villes et les villages pour le respect de tous avec une réduction des accidents et une diminution de la pollution sonore. Enfants, parents avec poussette, seniors, accidentés de la vie, personnes à mobilité réduite, cyclistes, rollers, piétons, chacun a droit à la ville. Un usage responsable de l'automobile en est la condition et de nombreuses villes ont appliqué cette mesure.



Le respect du stationnement

Le respect des piétons passe aussi par le respect du stationnement, notamment dans les zones étroites du village et sur les trottoirs, obligeant les piétons avec poussettes et jeunes enfants à utiliser la voie dédiée à la circulation. **Est considéré comme gênant la circulation publique l'arrêt ou le stationnement d'un véhicule sur les trottoirs, les passages ou accotements réservés à la circulation des piétons.**

La civilité et le bon sens de chacun devrait éviter à la commune de prendre des arrêtés contraignants pour tous.

Les parkings publics de proximité sont à l'usage de tous, les véhicules non assurés et ne roulant pas ne peuvent stationner sur les espaces publics. Les places de parking sur les propriétés privées doivent être utilisées en priorité.

Dans ce numéro :

Le respect des piétons, un devoir pour la vie de nos villages et villes... 1

Actualité et vie de la commune... 2



Actualité et vie de la commune...

Les manifestations à venir...

Opération brioche de l'ADAPEI à partir du jeudi 8 octobre 2015

La bibliothèque municipale fait son cinéma vendredi 9 octobre 2015

Projection du film 'La cour de Babel' de Julie Bertuccelli suivie d'un débat.. Rendez-vous à 20 h à la bibliothèque, entrée libre.

Soirée 'Karaoké samedi 10 octobre 2015

La soirée 'Karaoké' du Comité des fêtes est annulée, le nombre de participants étant insuffisant.

Audition au profit d'ASUNOES samedi 10 octobre 2015

La classe de piano de Christine Lambert propose une audition au profit d'ASUNOES : la musique russe aux XIXème et XXème siècles, amphithéâtre du Lycée Pergaud à 20 h précises. 'Chapeau' au profit de l'association ASUNOES-France/Bénin.

Loto avec ASUNOES samedi 7 novembre 2015

Tous les bénéfices de la soirée seront reversés au profit de l'école pour enfants sourds de Louho au Bénin. Informations dans les boîtes aux lettres à la fin du mois.

Une délégation de 18 membres d'ASUNOES sera au Bénin pour fêter les 20 ans de l'école, les 10 ans d'ASUNOES-France et pour participer à un colloque sur la place de la Langue des Signes dans les examens.

Après-midi guinguette avec Temps Danses le dimanche 15 novembre 2015

L'association Temps Danses organise une guinguette de 14 h à 18 h à la salle des fêtes de Chauenne le dimanche 15 novembre. Valse, paso doble, tango, rock n'roll; madison, déco et ambiance rétro, sans réservation. tarifs : 4 €/personne ou 6 €/couple. renseignements : Tony au 06 42 36 75 38.

Le Centre de loisirs Audeux Chauenne Noironte avec les Francas du lundi 19 au vendredi 23 octobre 2015 à Chauenne
'Voyage au pays des rêves'

C'est parti pour une semaine remplie de belles activités: poussière d'étoiles, la fabrique à rêve, le ciel de jour et de nuit, mon ange gardien....Un spectacle de magie sera proposé en fin de semaine pour petits et grands! permanences d'inscription: du 28 septembre au 9 octobre 2015 de 16 h 30 à 18 h les lundis, mardis, jeudis et vendredis à la salle Motte de Noironte.

Le point sur la rentrée scolaire...

Pour cette rentrée 2015-2016 le nombre d'élèves du RPI est de 125. La maternelle accueille 20 petits, 15 moyens, 13 grands. Le CP : 12 ; CE1 : 20 ; CE2 : 21, CM1 : 14, CM2 : 10. Tous les postes d'enseignants sont maintenus. Le nombre d'enfants inscrits aux NAP (Nouvelles Activités Périscolaires) est de 36 pour Chauenne, 38 pour Audeux, 38 pour Noironte.

Nouvelle activité 'ZUMBA'...un succès...



Tous les mardis à Chauenne de 20 h 15 à 21 h 15 'ZUMBA' avec Fode-Ndao professeur et professionnel de Zumba diplômé d'état. Salle des fêtes de Chauenne.

Renseignements et inscriptions : Ophélie : 06 71 33 52 76

Les marcheurs du mercredi nouvel horaire : le départ devant le Centre de vie est avancé à 9 h 30 (précédemment 9 h 45)

Enquête publique sur l'épandage des boues : présence du commissaire enquêteur le mardi 27 octobre de 14 h à 17 h à Chauenne

Notre commune est concernée par l'enquête publique préalable à l'autorisation du plan d'épandage des boues de la station d'épuration Port Douvot de Besançon, qui se déroulera du 5 octobre au 5 novembre 2015. Présence du commissaire enquêteur en mairie de Chauenne, les personnes intéressées pourront prendre connaissance du dossier d'enquête, complet ou simplifié aux horaires d'ouverture de la mairie, les observations, propositions et contre-propositions pourront être adressées par voie électronique grâce au formulaire disponible à l'adresse suivante : <http://www.besancon.fr/index.php?p=1255>

Retrouvez l'information en détail sur le site Internet de la commune : www.chaucenne.com
Vos remarques et suggestions sont les bienvenues : mairie.chaucenne@wanadoo.fr